

## Séance du Conseil Municipal du 30 août 2018

L'an **deux mil dix-huit, le 30 août à vingt heures trente**

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 août 2018

**Présents** : MMe **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **LARMUTH** Angéla, **SAMSON** Stéphanie, **VARIN** Chantal, **MM FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **BONNEAU** Pascal, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **PAPIN** Stéphane, **ROBICHON** Hervé.

**Absent excusé** : **DECHAINED** Bruno et **SITEAU** Anthony.

et **Absent**:

**A donné pouvoir** : **DECHAINED** Bruno à **FOUCHÉ** Étienne

**Secrétaire de séance** : **BLANCHARD** Agnès

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

### **DEMANDE DE MODIFICATION CLÔTURE GARAGE AGRI-BRUNETTE**

*Mme SAMSON, étant directement concernée, ne participe pas au débat ni au vote.*

Par courrier le 20 juin 2018, la EIRL BRANGIER demande l'aménagement de la clôture du garage dont il est locataire. Avec un rang de parpaings en bas sous le grillage autour du terrain. Le conseil va étudier la requête de M. BRANGIER, une demande de devis va être faite.

### **« CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ET DE REMBOURSEMENT DES FRAIS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE SCOLAIRE » ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MELLOIS EN POITOU »**

Cette convention aura pour but, une prise en charge des interventions rapides, ne nécessitant que peu de fournitures par les agents des services techniques de la commune, à l'exercice de la compétence scolaire.

Dans un souci d'une bonne organisation des services tant sur le plan technique que financier, il a été décidé de mettre à l'intervention des services techniques municipaux nécessaires à l'exercice de la compétence scolaire.

Le conseil municipal, **valide** la convention et **donne** l'autorisation à M. le Maire à **signer** ladite convention et tous les documents y affèrent.

### **CRÉATION « COMMISSION DE CONTRÔLE REU » (registre électoral unique)**

La commission de contrôle aura pour mission le contrôle des décisions du Maire (inscriptions et radiations) l'examen des recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés. Par ailleurs la commission administrative, actuellement chargée de la révision des listes électorales, sera supprimée.

Le Maire propose de **désigner** Mme Agnès BLANCHARD pour participer à la commission de contrôle avec Mme Catherine ÉTAVARD ainsi que M. JP TOURANCHEAU.

### **TRANSFERT DE COMPÉTENCES FACULTATIVES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU MELLOIS EN POITOU**

Dans le cadre de la révision des statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert des compétences listées ci-dessous.

- « Petite enfance et enfance-jeunesse », « Temps d'Activités Périscolaires et restauration scolaire »,
- « Sites, circuits et équipements touristiques », « Transports », « Bâtiments liés à un service public »,
- « Gestion du label « Pays d'art et d'histoire ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Approuve** le transfert des compétences précitées à la communauté de communes Mellois en Poitou.

### **PROPOSITION D'ACHAT D'UNE TABLE DE PINGPONG**

M. le Maire propose l'achat d'une table de pingpong, pour compléter l'espace jeux de la salle des fêtes. Devis de la société RIC 1 322,40 € TTC.

L'association Pommeray Players souhaite participer à l'achat de la table de pingpong, elle versera à la commune la somme de 1 000 € pour cette achat.

Le conseil Municipal **accepte** le devis de la société RIC pour un montant de 1322,40 € TTC, et remercie l'association pour sa générosité.

## Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)

### REMBOURSEMENT À UN ÉLU

Suite à la dématérialisation des actes, pour faire établir la carte du grise du tracteur M. le Maire a dû utiliser sa carte bleue. Coût 98,66 €

M. le Maire a acheté avec sa carte bleue une bouteille de gaz 25,55 €

Le conseil municipal **accepte** de rembourser ces sommes à M. FOUCHÉ Étienne.

### REMANIEMENT DE LA TOITURE SALLE DE LA CHASSE « NORBERT »

Les toitures de la salle Norbert et de la bibliothèque sont en mauvais état. Une demande de devis a été faite à la société FOUCHER CONSTRUCTION. Devis établi pour un montant de 10 889,16 €.

Les conseillers à l'unanimité **accepte et autorise** M. le Maire à signer le devis.

### ACHAT DE TABLES ET DE BANCS

Les tables de la salle des fêtes sont très lourdes et par conséquent difficile à manipuler. M. le Maire propose au conseil de faire établir un devis pour 10 nouvelles tables et bancs afin de pouvoir les sortir éventuellement à l'extérieur. Le conseil **accepte**, et demande à M. le Maire de faire établir des devis.

### AGRANDISSEMENT ET CRÉATION D'UNE CUISINE ATTENANTE À LA MAIRIE

En février une demande a été faite par la secrétaire pour avoir un point d'eau et des WC dans la mairie. Après étude le conseil à valider cette demande et M. le Maire a demandé des devis.

Le devis de la SARL FOUCHER CONSTRUCTION a été **retenu**, par le conseil, pour un montant de 7 818,95€.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Carole TROUBLÉ, secrétaire de mairie, a été nommée par arrêté du Maire, assistant de prévention.
- Travaux salle des fêtes, il a été demandé de faire poser des prises de courant dans la cuisine.
- Salle de l'ancienne poste, une étude est à prévoir pour son avenir. Faire une demande de devis pour les travaux de peinture.
- Proposition d'achat d'un souffleur aspirateur de feuilles pour l'atelier.
- Compte-rendu du 14 juillet, les recettes ne couvrent pas les dépenses. Il reste à charge de la commune environ 3 000 € avec le feu d'artifices.
- Fusion de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la communauté de communes du Mellois en Poitou :  
Commune de Valdelaume sera constituée en lieu et place des communes d'Ardilleux, Bouin, Hanc et Pioussay.  
Commune de Melle sera constituée en lieu et place des communes de Mazières-sur-Béronne, Melle, Paizay-le-Tort, Saint-Léger-de-la-Martinière et Saint-Martin-lès-Melle.  
Commune de Marcillé sera constituée en lieu et place des communes de Pouffonds et Saint-Génard.  
Commune de Fontivillié sera constituée en lieu et place des communes de Chail et Sompt.  
Commune de Chef-Boutonne sera constituée en lieu et place de Crézières, La Bataille, Tillou et Chef-boutonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Prochaine réunion de conseil le 11 octobre 2018.

**Le Maire,**

**Étienne FOUCHÉ**